



Recours contentieux après un recours gracieux

Par **Salimdoc**, le **28/10/2007** à **21:33**

Bonjour,

Ayant été informé récemment de la réponse négative de la part de la commission de la nationalité du ministère de la justice, de mon recours gracieux adressé au grade des sceaux en date de fin mars 2007 suite au refus de la délivrance du CNF par le TGI de Paris , suis-je encore dans les délais pour passer au contentieux?

Je vous informe que je n'ai reçu aucune décision du consulat de France du pays ou je réside. C'est en appelant le ministère que je l'ai su.

Par **solino75**, le **20/11/2012** à **16:29**

oui mais sa marche si vous avez bien des nouveaux éléments dans votre dossier sinon il faut mieux demander la naturalisation